



BILAN DE MANDAT 2020-2026

SIRMOTOM – Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères

Document à destination des nouveaux membres du comité syndical

Chiffres clés :



39 communes desservies



57 455 habitants (pop. municipale INSEE 2026)



Budget annuel en investissement 1 887 160 € et fonctionnement 10 112 805 € (données 2025)



Nombre de salariés directs du syndicat : 12

Nombre de salariés du délégataire de collecte (SEPUR) renouvelé en 2022 : 21

Nombre de salariés du délégataire de gestion des déchetteries (AUBINE) renouvelé en 2025 : 9



Nombre de tonnes collectées : environ 32 000 T/an :

- dont 20 000 T/an pour les collectes en porte à porte et en apport volontaire

- et 12 000 T/an sur les déchetteries

Focus : Le rôle du SYTRADEM

Les élus du SIRMOTOM siègent également aux instances du SYTRADEM (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne) créé en 2001 à l'initiative du SIRMOTOM et du SMETOM-GEEODE. Sa mission principale est de mutualiser le tri et la valorisation des déchets collectés par ses syndicats adhérents. Il assure notamment la gestion :

- De la convention de délégation de service public de l'unité de valorisation énergétique de Montereau-Fault-Yonne attribuée à la société SOVALEM (capacité 77 000 tonnes /an).

- Des prestations de tri des recyclables ménagers (6 500 tonnes/an) réalisées au centre de tri du SMICTOM-LOMBRIC à Vaux-le-Pénil.

I. Contexte général du mandat

Le mandat 2020-2026 s'est déroulé dans un environnement marqué par des évolutions réglementaires majeures, une accélération des enjeux environnementaux et une crise sanitaire sans précédent. Dans ce contexte exigeant, le SIRMOTOM a assuré la continuité du service public de gestion des déchets, tout en conduisant une modernisation profonde de ses équipements, de ses pratiques et de son organisation.

Ce bilan simplifié présente les principales réalisations du mandat, les transformations engagées et les orientations structurantes qui préparent le territoire aux défis à venir.

II. Une continuité de service assurée dans un contexte exceptionnel durant la crise sanitaire

La pandémie de COVID-19 a entraîné une hausse des tonnages, des contraintes sanitaires fortes et une nécessaire réorganisation des services. Le SIRMOTOM a assuré :

- La collecte sans interruption sur l'ensemble des 39 communes,
- La réouverture rapide des déchetteries avec un système de rendez-vous,
- L'adaptation des tournées pour absorber l'augmentation des déchets,
- La mise en œuvre de protocoles sanitaires stricts pour les agents et les usagers.

Cette capacité d'adaptation a permis de garantir la continuité d'un service essentiel, dans un contexte où les besoins des habitants étaient particulièrement élevés.

III. Modernisation du service public et amélioration des infrastructures

1. Simplification du tri et amélioration des performances

L'extension des consignes de tri, mise en œuvre au 1er janvier 2023, constitue une évolution majeure du mandat. Elle permet désormais aux habitants de déposer **tous les emballages et tous les papiers dans le bac jaune**, simplifiant le geste de tri et améliorant la qualité des flux.

Résultat : augmentation de +20 % de tonnages triés entre 2022 et 2023.

Cette évolution place le territoire en conformité avec les exigences nationales et renforce la performance environnementale du service.

2. Modernisation du dispositif encombrants

Le dispositif **SOS encombrants**, généralisé en 2023, après une année de test auprès des usagers propose désormais :

- Une collecte sur rendez-vous,
- Un accès facilité aux déchetteries,

Ce système modernisé répond aux besoins des usagers tout en contribuant à l'obligation de tri des déchets ainsi qu'à la réduction des dépôts sauvages. Son utilisation entre 2023 et 2025 a pratiquement doublé, passant de 1215 à 2351 interventions.

3. Développement et rénovation des infrastructures

3.1. Déchetteries

- **Travaux d'extension et de modernisation de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne (2023–2024)**, avec maintien du service via une déchetterie temporaire.
- **Création d'une mini-déchetterie à Montigny-Lencoup (2023)**, répondant aux besoins du nord du territoire.
- Maintien et amélioration des sites de Voulx et Montereau.
- Augmentation du nombre des flux triés en vue d'améliorer les performances de recyclage des déchetteries.
- Étude d'une mini déchetterie dédiée dans l'enceinte du CTM de la ville de Montereau.

3.2. Points d'apport volontaire

- Parc total constitué de 292 colonnes d'apport volontaire (169 bornes enterrées/semi-enterrées et 126 bornes aériennes).
- Installation de **95 nouvelles colonnes enterrées** assurant la modernisation des équipements.
- Renouvellement progressif du parc et amélioration de l'intégration paysagère.

4. Renouvellement des délégations

Les principales délégations du syndicat ont été renouvelées :

- Déléataire de collecte (SEPUR) renouvellement le 21 novembre 2022 pour une durée de 8 ans soit jusqu'au 21 novembre 2030,
- Déléataire de gestion des déchetteries (AUBINE) renouvellement le 1er février 2025 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 1er février 2030.

IV. Une politique structurée de prévention et d'économie circulaire

1. Mise en œuvre du PLPDMA (2021–2026)

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a permis de structurer l'action du syndicat autour d'axes thématiques :

- Exemplarité des administrations,
- Sensibilisation des habitants,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Gestion de proximité des biodéchets,
- Développement de l'économie circulaire.
- Actions emblématiques (stop-pub, ateliers, ...).

2. Actions de prévention et de sensibilisation

Le mandat a vu une montée en puissance des actions de prévention :

- Ateliers « faire soi-même » (produits ménagers, bee-wrap, tawashi...),
- Défis « familles zéro déchet »,
- Opérations « deux poules et un poulailler »,
- Animations scolaires et stands lors d'évènements,
- Actions de broyage à domicile, compostage et lombricompostage.

Ces actions ont permis de sensibiliser un public large et diversifié, renforçant la culture de la réduction des déchets en s'appuyant notamment sur une communication sur les réseaux sociaux du syndicat.

3. Gestion des biodéchets : anticipation et structuration

En 2024, le SIRMOTOM a engagé un travail approfondi pour répondre à l'obligation nationale de tri à la source des biodéchets :

- Étude stratégique initiée dès 2022 pour évaluer les solutions pouvant compléter les actions de compostage individuel,
- Partenariat avec **Les Copains de l'Almont** pour la fabrication locale de composteurs en bois en 2024,
- Choix du dispositif **City Compost**, déployé dès 2025, sur 6 communes,
- Étude sur la valorisation de déchets verts par le biochar.

Ces actions renforcent la gestion de proximité des biodéchets et s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire territoriale sans grever les coûts de collecte du syndicat.

4. Développement du réemploi et de la réparation : partenariat avec la ressourcerie Rémonde

Le mandat a permis de structurer une dynamique territoriale autour du réemploi :

- Organisation de **Répar' Cafés mensuels**, puis bimensuels dès 2025. Plus de 20 ateliers se sont donc tenus l'année dernière,
- Mise en place d'une **ressourcerie ambulante** en 2024 (8 évènements, réalisés dans 3 communes du territoire),

- Intégration d'un espace réemploi de plus de 40 m² au cœur de la nouvelle déchetterie de Montereau.

Ces actions contribuent à réduire les tonnages, soutenir l'économie locale et favoriser la seconde vie des objets.

V. Gouvernance, transparence et relation aux usagers

1. Renforcement de la communication

Le syndicat a développé des outils et actions de communication :

- Mémotris, flyers, supports pédagogiques,
- Stands lors d'évènements locaux,
- Accompagnement des communes,
- Ouverture de la **Maison de TOM** (2025) : un espace d'accueil et d'information pour les usagers permettant d'assurer l'offre de renseignements sur le tri ou les collectes et les services du syndicat et de réceptionner et traiter les quelque 6 000 demandes annuelles reçues (demandes de carte de déchetteries, prises de rendez-vous pour les services SOS encombrants et broyage à domicile, demandes de changement de bacs, de composteurs et de lombricomposteurs...),
- Développement de la communication du syndicat sur les réseaux sociaux avec plus de 1000 abonnés sur la page Facebook et un nombre de visites annuelles sur le site internet étant passé d'environ 60 000 en 2019 à plus de 260 000 en 2025.

2. Gestion financière maîtrisée

Malgré l'augmentation de la population (+2 447 hab. entre 2020 et 2026) la stabilisation des tonnages collectés (environ 32 000 T annuelles) et les investissements importants (9 075 383 € de 2020 à 2025 comprenant notamment la rénovation de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne, la modernisation du parc de colonnes d'apport volontaire, l'achat de matériel de compostage, des bacs de collecte en porte à porte et les travaux nécessaires à l'entretien des équipements du syndicat), le SIRMOTOM a maintenu :

- Une trajectoire financière stable, avec une dette de 2 300 000 €,
- Une capacité d'investissement élevée (1 355 000 € planifiée au Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2028),
- Un service public de qualité : en témoigne les résultats du sondage de satisfaction, portant sur le service SOS Encombrants, effectué en décembre 2025. Sur environ 300 participations, il ressortait un taux de satisfaction de 94,7% sur l'ensemble de la prestation.

VI. Conclusion

Le mandat 2020-2026 a permis de consolider les fondations du service public de collecte des déchets, tout en engageant des transformations majeures pour répondre aux enjeux environnementaux et réglementaires. Les actions menées ont modernisé les infrastructures, simplifié les pratiques de tri, renforcé la proximité avec les usagers et structuré une politique ambitieuse de prévention et d'économie circulaire.

Les nouveaux membres du comité syndical disposent aujourd'hui d'un service public modernisé, performant et adapté aux défis des prochaines années.